

**FLASH INFO N°12 – 3 AVRIL 2020  
Pandémie COVID19**

### **Le mot du Président**

Sans prétendre que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, les différentes organisations mises en place se sont rodées. Une nouvelle fois, je tiens à saluer le travail colossal réalisé par les directrices, directeurs, leurs adjoints, les chefs de service et la secrétaire générale avec les services du siège, pour orchestrer les décisions.

A tous les postes, les professionnels se sont adaptés, ont fait des propositions, ont fait acte de volontariat et quelquefois, ont repensé leur métier dans un environnement nouveau. Bravo et merci à eux.

A l'heure où j'écris ces mots, le COVID 19 n'a pas franchi les portes de nos établissements. Certains professionnels sont malades sans confirmation de la nature de l'infection, mais sans gravité et confinés à domicile. Aucun résident n'est atteint à ce jour. Mais comme il faut prévoir tout ce qui peut arriver, nous proposons de constituer un service spécifique sur le site Corentin Donnard, pour accueillir dans les meilleures conditions les résidents atteints par l'épidémie dans sa forme bénigne. De nombreux salariés se sont portés volontaires pour travailler dans cette unité. Nous attendons l'accord de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental pour installer ce service. Et nous espérons, tous, ne pas avoir besoin de le mobiliser.

Continuons de nous protéger, et protégeons nos enfants.

Patrick Maincent  
Président Apaei de Caen

**Numéro d'Astreinte Téléphonique dédié aux Familles**

**24h24 – 7j/7**

**02.31.15.52.67**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade

## Rémunération des Travailleurs Handicapés

La sécurité sociale a mis en place sur [declare.ameli.fr](http://declare.ameli.fr) un télé-service qui permet de s'auto-déclarer en arrêt de travail auprès de la CPAM, sans consultation chez son médecin traitant ou établissement de santé habilité. Ce service est ouvert, en cas d'impossibilité de mettre en place le télétravail, aux :

- femmes enceintes (à compter du 3<sup>e</sup> trimestre)
- et pour les salariés et **travailleurs ESAT** reconnus en affection longue durée (ALD) sur une liste de pathologies établie par le Haut conseil de la santé publique. Une ALD est une affection longue durée » reconnue par la sécurité sociale sur la base de l'état de santé d'une personne.

**L'ESAT va procéder aux déclarations directement en ligne pour les travailleurs en ESAT.** Nous vous remercions à ce titre de contacter dans les plus brefs délais Mme **BOUCHAREB Nadia** au **02 31 46 83 46**, pour lui indiquer si votre enfant/membre de votre famille travailleur ESAT à l'Apaei de Caen bénéficie d'une ALD figurant dans la liste suivante :

- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique...);
- Insuffisances respiratoires chroniques ;
- Mucoviscidose ;
- Insuffisances cardiaques toutes causes ;
- Maladies des coronaires ;
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral ;
- Hypertension artérielle ;
- Insuffisance rénale chronique dialysée
- Maladie hépatique chronique avec cirrhose ;
- Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40
- Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2 ;
- Les personnes avec une immunodépression :
  - pathologies cancéreuses et hématologiques, transplantations d'organe et de cellules souche hématopoïétiques
  - maladies inflammatoires et/ou auto-immunes recevant un traitement immunosuppresseur,
  - personnes infectées par le VIH

Les personnes reconnues au titre d'une Affection Longue Durée (ALD) repérées dans cette liste sont ainsi pris en charge, dans le cadre de l'auto-déclaration, par l'Assurance maladie. Il faut compter un délai de traitement de minimum 8 jours par la CPAM. Après étude du dossier, un arrêt maladie sera envoyé directement au service paie de l'Apaei de Caen, pour une durée initiale de 21 jours. Cet arrêt peut être déclaré rétroactivement au 13 mars. L'Assurance maladie ayant accès aux dossiers des assurés, pourra vérifier la véracité des déclarations et le cas échéant refuser le versement des indemnités journalières.

**Pour les travailleurs handicapés n'entrant pas dans ce dispositif, l'ESAT continuera de verser la rémunération habituelle**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade

### Allocation Adulte Handicapé

Pour information, l'AAH augmente au 01/04/2020. A taux plein, elle va passer à 902,70€.

#### Pour en savoir plus :

<https://informations.handicap.fr/a-avril-2020-aah-taux-plein-passe-902-7-euros-12763.php>



solidaires-handicaps.fr

### Covid-19 : Ouverture de la plateforme solidaires-handicaps.fr

« Face à la crise sanitaire actuelle, de nombreuses initiatives et dispositifs solidaires, privés, associatifs, publics, émergent sur les territoires et concernent les personnes en situation de handicap, leurs aidants et leurs soignants. Ces initiatives viennent en soutien de l'action des professionnels des structures sociales et médico-sociales déjà en première ligne depuis le début de la crise. Le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées annonce, le 31 mars dans un communiqué, le lancement de la plateforme internet solidaires-handicaps.fr. Ce site vise à faciliter la mise en relation entre les personnes handicapées, leurs aidants, les professionnels et les dispositifs d'accompagnement et d'appui qui leur sont destinés. La plateforme solidaires-handicaps.fr, en recensant l'ensemble de ces initiatives sur les territoires, et en facilitant leur mise en relation avec les publics, permettra :

- aux personnes en situation de handicap, à leurs aidants et aux professionnels, de **trouver des solutions à proximité de chez eux**. Par exemple : Je suis seul(e) avec mon proche en situation de handicap, j'ai besoin de quelqu'un pour m'aider à faire mes courses, aller chercher mes médicaments à la pharmacie.
- aux structures et organismes de **proposer leurs services**. Par exemple : fournir aux aidants un coaching à distance pour les aider à gérer la période de confinement avec leur proche en situation de handicap.
- aux volontaires de **proposer une aide bénévole (ouverture prochaine de cette fonctionnalité)**. Par exemple : je suis psychologue, je veux apporter mon aide à distance. »

#### Pour en savoir plus :

<https://handicap.gouv.fr/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-ouverture-de-la-plateforme-solidaires-handicaps-fr>

### Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade



### La solidarité au rendez-vous

En réponse à l'appel lancé par l'Apaei sur Facebook, nous remercions M. Jeanne de la société de ménage DECAP14, pour son don de 64 masques FFP2



### Les chocolats de Pâques

La prise des commandes des chocolats de Pâques continue par mail ([esat-colombelles@apaei-caen.org](mailto:esat-colombelles@apaei-caen.org)) et par téléphone (02 31 52 17 05). Nous vous proposons des livraisons à domicile sur Caen et sa périphérie, moyennant 10€ de frais de port. Ces livraisons seront assurées par les moniteurs des ESAT. Le règlement, uniquement par chèque, à l'ordre de l'Apaei de Caen se fera à la livraison. Les modalités de livraison (jour – heure) vous seront précisées suite à la réception de la commande. Catalogue de Pâques et bon de commande vous ont été envoyés par mail le 31 mars. **Merci pour votre soutien.**



**Vous pouvez également avoir des informations sur les pages Facebook de l'Apaei de Caen et de l'Unapei**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade



### Des nouvelles des foyers

Tous les résidents vont bien, nous n'avons pas de malades.

Les professionnels sont presque tous présents et dévoués. Depuis vendredi soir, suite à l'approvisionnement en masques par le CD14, les salariés sont équipés de masques avant même leur entrée dans les établissements. Des professionnels des ESAT viennent en renfort, les travailleurs sont contents de retrouver leurs moniteurs d'atelier. L'équipe des espaces verts de Lébisey est intervenue sur les sites de Saint André et Blainville pour nettoyer les jardins. L'infirmière des ESAT est également présente.

Selon les sites, différentes activités sont organisées : pâtisserie, tricot, badminton, vélo, tir à l'arc, ping-pong, dessin, jardinage...

Si nécessaire, les résidents un peu inquiets peuvent avoir une conversation téléphonique avec une psychologue. Dans la mesure du possible, des contacts téléphoniques sont organisés avec les familles via Skype ou What's App et nous prenons des nouvelles des adultes qui sont en famille.

Si certains d'entre vous en ont la possibilité, merci de déposer des journaux, magazines dans les boîtes aux lettres. Ils seront les bienvenus (nous ne sortons plus pour en acheter).

**Isabelle Briard – Directrice du Pôle Hébergement**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains  
très régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans son coude



Utiliser des mouchoirs  
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,  
éviter les embrassades



Porter un masque quand  
on est malade